



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-21

FRED

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

2. Dénomination

Programme FRED (Facilitateur de Rénovation Energétique Digitale) porté par Quelle énergie, vise à développer un outil innovant d'accompagnement des ménages dans des travaux de rénovation énergétique.

Le programme développera un outil innovant ainsi qu'un mode de gouvernance partagée permettant son déploiement et sa prise en main rapide par les collectivités territoriales.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 842 GWh cumac sur la période 2019-2021.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, Quelle énergie et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005